

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(01)/ST/121  
12 novembre 2001

(01-5718)

---

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE  
Quatrième session  
Doha, 9 - 13 novembre 2001

Original: anglais

## MALAWI

### Déclaration de M. Peter Kaleso Ministre du commerce et de l'industrie

Tout d'abord, je souhaiterais me joindre aux précédents orateurs pour remercier le gouvernement et le peuple de la République islamique du Qatar pour leur chaleureux accueil. Je voudrais aussi exprimer mes remerciements pour les excellents moyens mis à disposition pour cette importante conférence.

La présente conférence est d'une importance historique considérable en ce sens qu'elle jettera les bases du programme qui guidera le système commercial multilatéral. Ma délégation espère que l'issue de la conférence facilitera la croissance économique et la lutte contre la pauvreté dans les États Membres de l'OMC, en particulier les pays les moins avancés (PMA).

Les PMA demeurent très en marge du système commercial multilatéral établi dans le cadre de l'OMC. À cet égard, le Malawi est d'avis que le lancement du nouveau Cycle de négociations devrait être fondé sur la mise en œuvre complète des engagements contractés par les pays développés au cours du dernier cycle de négociations et sur une évaluation de leurs effets. À notre sens, il serait plus utile d'engager les nouvelles négociations sur le système commercial multilatéral lorsque les Membres de l'OMC auront dressé le bilan de ce qui a été réalisé après la dernière Conférence ministérielle, notamment en ce qui concerne le règlement des problèmes de mise en œuvre, la suppression des déséquilibres dans les accords existants et l'action visant à rendre opérationnelles les décisions concernant les mesures spéciales destinées aux PMA.

Le Malawi, Membre actif de l'OMC et des groupements d'intégration sous-régionale COMESA et SADC, est actuellement confronté à de graves problèmes économiques, notamment la baisse des prix de ses principaux produits d'exportation, une faible compétitivité, des contraintes du côté de l'offre et une faible capacité institutionnelle et humaine. Ces problèmes ont une incidence défavorable sur les recettes d'exportation du pays et sur la situation de sa balance des paiements. Chose regrettable, ces questions ne sont pas entièrement visées dans le cadre de l'OMC.

Nous proposons par conséquent d'accorder, au sein de l'OMC, la priorité absolue aux questions liées au développement. Le système commercial multilatéral devrait se concentrer sur le développement pour qu'une approche exhaustive soit possible et pour que les Membres pauvres puissent être intégrés dans ce système. À cet égard, le futur programme de travail de l'OMC devrait comprendre les priorités suivantes:

- octroi d'une aide à l'aménagement et à l'amélioration de l'infrastructure destinée aux échanges, en particulier les systèmes de transport visant à réduire au minimum les contraintes découlant du statut de pays enclavé;
- examen de la structure des marchés de produits de base et des bas prix en découlant;

- création d'un fonds d'affectation spéciale afin d'aider les PMA à assumer le coût de la mise en œuvre des Accords de l'OMC et d'autres obligations internationales; et
- création d'institutions pour faciliter le transfert de technologie.

En tant que PMA, nous nous heurtons à des difficultés dans la mise en œuvre des Accords du Cycle d'Uruguay. Ces difficultés sont principalement imputables à la faiblesse et à l'insuffisance de la capacité institutionnelle des organismes locaux chargés de la mise en œuvre. Les principales contraintes auxquelles nous sommes confrontés sont:

- 1) l'insuffisance des ressources humaines et financières permettant au pays de réexaminer ses lois, règles et règlements et de les mettre en conformité avec les prescriptions de l'OMC;
- 2) l'absence d'une assistance technique adéquate;
- 3) le manque de ressources financières et de connaissances juridiques permettant de recourir au mécanisme de règlement des différends.

Je voudrais dire qu'en ce qui concerne les questions de mise en œuvre, il faudrait mettre l'accent sur l'amélioration de l'accès aux marchés pour les pays en développement, notamment les PMA, ainsi que sur le renforcement de leurs capacités pour leur permettre de participer pleinement au système commercial mondial. Plus précisément, le Malawi demande la création d'un système d'examen et d'évaluation qui prendrait en compte entre autres:

- la mise en œuvre des dispositions relatives au traitement spécial et différencié;
- les progrès de l'assistance technique, en particulier la mise en œuvre du Cadre intégré et l'augmentation du nombre de pays visés par le programme d'assistance technique intégré conjoint (JITAP); et
- l'incidence des divers accords sur les PMA.

S'agissant des négociations sur le commerce des produits agricoles, je souhaiterais souligner l'importance de l'accès aux marchés pour les produits agricoles. L'agriculture est la clé de voûte de l'économie malawienne et, j'en suis certain, de nombreux autres pays. La sécurité alimentaire et le maintien des moyens d'existence reposant sur les activités agricoles sont certains des importants objectifs de développement de bien des pays en développement. Cela étant, les subventions à l'exportation administrées par certains pays en ce qui concerne les produits agricoles ont faussé les marchés et rendu nos produits peu compétitifs. Une approche exhaustive concernant le fonctionnement du système commercial multilatéral exige que cette Organisation examine les questions suivantes:

- admission en franchise et hors contingent pour les Membres les plus pauvres et consolidation dans le cadre de l'OMC des arrangements commerciaux préférentiels pour les rendre durables;
- octroi aux PMA d'une assistance technique et financière adéquate pour leur permettre d'accroître leur production alimentaire et de renforcer les capacités en matière de commercialisation, d'entreposage et de distribution;
- pour les PMA, exemptions des engagements en matière de soutien interne et de subventions à l'exportation; et

- suppression des obstacles non tarifaires dans le commerce des produits agricoles.

Pour ce qui est des ADPIC, le Malawi, comme bien d'autres pays en développement, cherche à obtenir un accès facile aux médicaments essentiels. La question des brevets ne devrait pas occulter le fait que de nombreuses personnes ont désespérément besoin de médicaments. Nombreux sont ceux qui meurent parce qu'ils ne peuvent pas accéder à des médicaments peu coûteux. Le Malawi est donc favorable à l'adoption d'une Déclaration ministérielle distincte sur la propriété intellectuelle et sur la santé publique indiquant que les Membres seront libres d'adopter des mesures pour protéger la santé publique.

Le Malawi se félicite des récentes initiatives prises par l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique en faveur des PMA, notamment l'initiative "Tout sauf les armes" et la Loi sur la croissance et les perspectives de l'Afrique respectivement. Ces initiatives aideront les PMA à accéder aux marchés de l'UE et des États-Unis. Néanmoins, il est impératif d'assouplir l'application, stricte, des mesures sanitaires et phytosanitaires, des normes techniques, des règles d'origine, etc. Il est en outre nécessaire d'envisager une prorogation des périodes prévues pour les concessions et de consolider les arrangements pour créer un climat de certitude pour les investisseurs et les négociants. Permettez-moi aussi de demander à l'OMC d'accorder les dérogations requises pour les arrangements non réciproques en faveur des pays en développement et des PMA, notamment l'Accord de partenariat entre les pays ACP et l'UE.

S'agissant de l'assistance technique, le Malawi propose qu'une plus grande partie de cette assistance soit axée sur les pays en développement et les PMA afin de soutenir divers programmes de développement, y compris ce qui suit:

- mise en œuvre des engagements contractés dans le cadre de l'OMC;
- efforts visant à surmonter les contraintes du côté de l'offre et à diversifier la base de production;
- transfert de technologie;
- facilitation des échanges;
- renforcement des capacités institutionnelles; et
- mise en valeur des ressources humaines.

En résumé, ma délégation souhaiterait souscrire aux demandes présentées par les autres délégations tendant à ce que l'OMC soit axée sur le développement.

En conclusion, je voudrais remercier le Secrétariat de l'OMC, les divers gouvernements et organismes donateurs pour l'aide apportée au Malawi. Il faut faire beaucoup plus pour intégrer les pays en développement et les PMA dans l'OMC. Un système commercial multilatéral efficace stimulera le développement économique mondial et renforcera, par conséquent, les bases de la paix mondiale. Parlant de paix, ma délégation souhaiterait se joindre à ceux qui ont pris la parole avant nous pour condamner les actes de terrorisme perpétrés dans diverses parties du monde, en particulier les horribles attaques dirigées contre les États-Unis.

Enfin et surtout, je voudrais réaffirmer que le Malawi est résolu à mettre en œuvre les Accords de l'OMC. Le Malawi, comme tout autre PMA, s'efforcera de contribuer au renforcement du système commercial multilatéral malgré les ressources financières et humaines limitées dont il

dispose. Nous espérons que, compte tenu du soutien apporté par les pays de l'OMC qui sont ses partenaires dans le domaine de la coopération, le Malawi pourra s'intégrer pleinement dans le système commercial multilatéral.

En dernier lieu, au nom du gouvernement du Malawi, je voudrais féliciter la République populaire de Chine et le Taipei chinois pour leur accession à l'OMC. En effet, leur adhésion contribuera positivement au système commercial multilatéral.

---